Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 079/17

Date de publication : 27 APR

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans le cadre d'une manifestation aérienne sur AD Bordeaux Mérignac LFBD

En vigueur : Les 13 et 14 mai 2017

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Bordeaux Mérignac LFBD

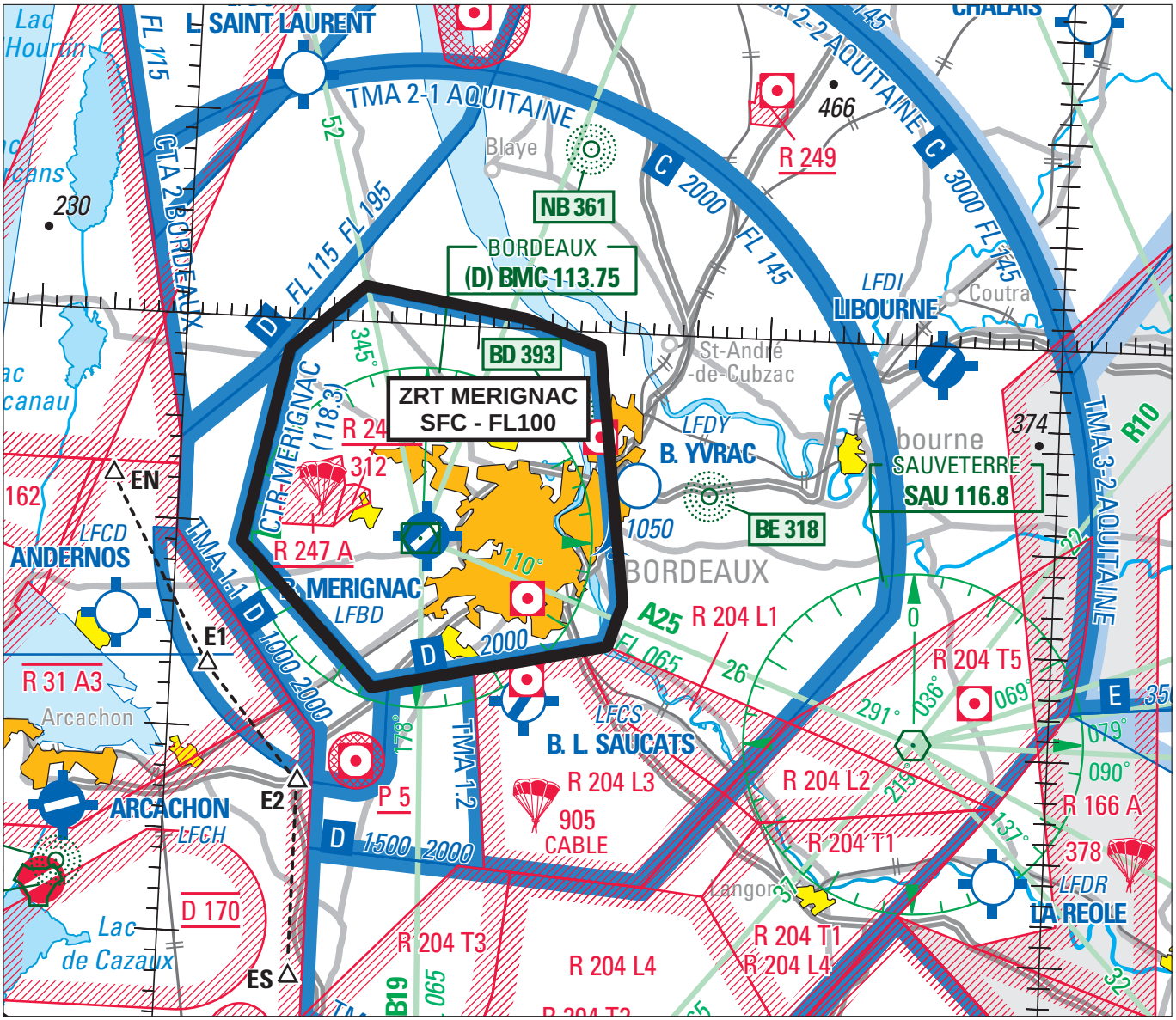

ACTIVITE
Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITE
13 : 1500-1815 14 : 0930-1300

INFORMATION DES USAGERS
MERIGNAC SOL : 121.900 MHz MERIGNAC TWR : 118.300 MHz AQUITAINE APP : 119.275 MHz AQUITAINE INFO : 120.575 MHz

FR
© SIA

GESTIONNAIRE
MERIGNAC TWR

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation et aux répétitions - les aéronefs effectuant des missions d'assistance, de sauvetage et de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec leurs missions après contact avec Mérignac TWR - les aéronefs commerciaux programmés au départ et à l'arrivée de Bordeaux Mérignac

SERVICES RENDUS
Contrôle, information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
Limites latérales Identiques à celles de la CTR Mérignac publiées à l'AIP France AD 1.7 Limites verticales SFC / FL100

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
• Les LF-R 247 A et B Camp de Souge ne seront pas activées. • Restrictions sur AD Bordeaux Mérignac LFBD - Possibilité de régulation pour les aéronefs à l'arrivée et au départ dans les créneaux d'activation de la ZRT

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant la manifestation Subdivision Contrôle de Mérignac : sna-so-ctl@aviation-civile.gouv.fr	Pendant la manifestation Chef de Tour de Mérignac : 05 57 92 83 60

© SIA